

ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 290-80031104



ORDRE
DES CHIMISTES
DU QUÉBEC



Rapport Annuel
2002-2003

LETTRES DE PRÉSENTATION

Le 9 juin 2003

Monsieur Marc Bellemare

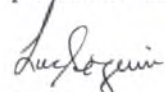
Ministre de la Justice et procureur général
Ministre responsable de l'application des lois
professionnelles
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V4M1

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport d'activités de l'Ordre des chimistes du Québec.

Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1^{er} avril 2002 pour se terminer le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Le président,
Luc Séguin, Ph. D., chimiste

Le 9 juin 2003

Monsieur Jean K. Samson, président

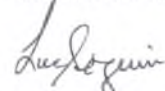
Offices des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des chimistes du Québec.

Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1^{er} avril 2002 pour se terminer le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Le président,
Luc Séguin, Ph. D., chimiste

Monsieur Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de l'Ordre des chimistes du Québec couvrant l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Marc Bellemare

Ministre de la Justice et procureur général
Ministre responsable de l'application des lois
professionnelles

Québec, juin 2003

SOMMAIRE

Lettres de présentation	1
Mission, Vision et Valeurs	2
Membres du Bureau et du comité administratif	3
Rapport du Président	4
Activités du Bureau	8
Activités du comité administratif	10
Rapport d'activités :	
Bureau du syndic	11
Comité de discipline	12
Comité de révision	14
Comité d'inspection professionnelle	14
Comité des examinateurs	15
Comité des membres à l'entraînement	16
Comité de biochimie clinique	17
Comité de la formation des chimistes	18
Comité de la formation continue	19
Communication	20
Site Web	20
Rapport du vérificateur :	22
Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2003	23
Évolution des actifs nets pour l'exercice terminé le 31 mars 2003	24
Bilan au 31 mars 2003	25
Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2003	26
Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2003	27
Charges par activité pour l'exercice terminé le 31 mars 2003	31
Tableau des membres	35
Procès-verbal assemblée générale 2002	36
ANNEXE I	38

MISSION, VISION ET VALEURS

MISSION : Assurer la compétence et la responsabilité professionnelle de ses membres dans le cadre de la protection du public.

VISION : Les membres seront reconnus comme des professionnels essentiels au développement scientifique, technique et socio-économique.

VALEURS :

- Respect des administrateurs, employés et clients de l'Ordre;
- Intégrité conduisant à un esprit de justice et de hauts standards moraux;
- Équité conduisant au respect des droits de chacun;
- Cohérence entre les décisions et l'action favorisant la continuité et la pérennité de l'organisation;
- Sens de l'équipe, la solidarité et l'esprit de coopération permettant une synergie.

RÉGION DE L'EST

GUY COLLIN	2004	
NORMAND FLEURY (démission 13/12/02)	2005	Vice-président Membre du comité administratif
MARC PAQUET (démission 19/12/02)	2003	

RÉGION DU CENTRE

RICHARD NORTON	2004
MARTIN TURCOTTE	2005

RÉGION DE L'OUEST

BENOÎT CÔTÉ	2004	Vice-président finance Membre du comité administratif
RENÉ DESMARAIS	2003	Vice-président et président intérimaire Membre du comité administratif
GEORGES L. GAUTHIER (démission 18/12/02)	2004	Registraire
CLAUDE HINSE	2005	
GUY LACOURSE	2003	
DANIÈLE MIOUSSE	2005	
LUC SÉGUIN	2003	PRÉSIDENT Membre du comité administratif
POSTE VACANT	2005	

REPRÉSENTANTS DU PUBLIC

MARCEL BEAUCHEMIN	2003	
FRANCINE DAIGLE	2004	Membre du comité administratif
DANIÈLE THIBODEAU (démission 16/12/02)	2005	



Concentration, ça vous dit quelque chose?

Rassurez-vous, puisque ce rapport s'adresse à plusieurs gens et organisations, la question posée ci-dessus prendra plus d'un sens. Bien entendu, pour les chimistes et les biochimistes, il s'agit de faire en sorte qu'on retrouve plus de 'substance' dans un volume donné. On peut y arriver en ajoutant de cette substance sans changer ce volume, ou en réduisant celui-ci tout en maintenant la quantité de substance. Pour des gestionnaires le terme concentration pourra faire référence à la concentration des efforts et au volume de réalisations, qui sont une part importante du succès de celles-ci, par les temps qui courent on parle souvent de faire plus et mieux avec moins.

Fort de cette introduction 'scientifico-administrative', permettez-moi de vous illustrer comment, l'Ordre agit dans ce sens au cours de la dernière année. En fait, j'espère que les prochains paragraphes vous démontreront comment et pourquoi notre organisation a pu réaliser de grandes choses et pourquoi elle est promise à bien d'autres dans les prochains 3-5 ans, si l'on peut se permettre de regarder aussi loin.

Concentration des activités

À ce chapitre, je vous rappelle que le modèle de gouvernance stratégique que nous avons adopté et mis en place depuis maintenant quelques années, nous amène à bien cerner, voir discerner le choix de nos activités en fonction de notre mission, de notre vision et de nos valeurs. C'est ainsi, par exemple, que nous avons décidé de ne pas avancer, voir de se retirer d'offres de certains services globaux à nos membres. À l'encontre de la tendance observée il y a maintenant quelques années, l'Ordre ne se voit pas comme une organisation d'abord vouée à fournir une panoplie de services aux membres mais bien à s'assurer que les services fournis contribueront directement à l'avancement de la profession. En effet, l'organisation ne se croit pas compétente pour juger du meilleur service d'assurance ou de rabais sur telles ou telles activités de loisirs pour ses membres, mais nous nous comptons tout à fait compétent pour juger de la formation continue nécessaire pour parer aux carences de la formation initiale de nos membres et des attentes de leurs employeurs actuels ou à venir. Le colloque OCQ/CSST/IRSST, réalisé en février dernier, aura très bien servi cet objectif. Cette activité fera office de tremplin pour d'autres actions et activités de formation plus spécifiques (lois et réglementations, entreposage sécuritaire, transport des matières dangereuses, etc.)

pour lesquelles plusieurs de nos membres ont une responsabilité au sein de leur organisation ou entreprise. Le programme de formation continue prend alors forme avec cette première activité et il se développera dans ce sens au cours des prochains mois et des prochaines années.

L'assemblée générale annuelle est aussi une activité privilégiée pour les membres et les administrateurs et administratrices du Bureau. Un moment où on fait le point, où on présente les réalisations et aussi où on discute de ces points pour ensuite prendre certaines décisions importantes. Cette année fut la première où l'on a appliqué une nouvelle grille de cotisations pour les membres. Une structure qui reflète mieux la réalité d'aujourd'hui, non seulement en terme de coûts mais en terme de classe de cotisations. Nous savons, depuis longtemps, pour ne pas dire depuis toujours, qu'une large proportion de nos membres deviennent administrateurs, gestionnaires ou tout simplement que le pourcentage de leur fonction traitant véritablement de la pratique de la chimie, 'au sens pur' diminue au fur et à mesure que leur carrière progresse. On doit se réjouir pour ceux à qui ça arrive mais encore, fallait-il pouvoir leur offrir une place au sein de nos structures. Fort de la proposition d'un membre, de la réflexion de plusieurs intervenants et de la discussion de l'assemblée, nous avons vu juste et les résultats de l'opération en témoignent. Le risque d'agir ainsi était grand de voir ces membres ne plus renouveler leur adhésion à l'Ordre, en toute légalité. Le risque était tout aussi grand de leur offrir des conditions d'adhésion qui auraient sensiblement diminué les revenus, de notre organisation. Tels que le démontre nos résultats en début d'année 2003-2004, les membres du Bureau et la direction générale ont bien fait de mesurer tous ces impacts dans le cadre de la restructuration présentée. Je salue aujourd'hui leur courage et leur doigté, d'avoir su faire une place de choix à ces membres dont la carrière évolue vers des chemins 'dérivés' mais qui apportent à leurs collègues, leurs compétences fondamentales dans l'analyse et les recherches de solutions propres à leurs fonctions et organisations.

Concentration des personnes

Comme vous le savez sûrement, nous avons restreint les comités de bénévoles de manière à se concentrer sur les activités obligatoires prescrites par le Code des professions et par notre loi et nos règlements. Les bénévoles, que je salue respectueusement et que je remercie de leur engagement constant et indispensable à notre fonctionnement, sont de plus en plus rares et ceux

qui se donnent encore aujourd'hui sont de plus en plus sollicités par leur propre organisation, donc moins disponibles. Il nous faut donc s'assurer que nous concentrons ces efforts et ces disponibilités aux meilleures fins.

L'usage de personnes-ressources ayant des compétences scientifiques, professionnelles et personnelles en communication, a aussi porté ses fruits, dans le cadre de notre plan de communication en réponses aux médias. Ici on parle de 'disponibilité éclair' avec des conséquences potentiellement aussi positives que négatives sur l'image du chimiste dans la société. Je salue et remercie ceux et celles qui ont accepté, cette année, de relever un ou plusieurs de ces défis avec nous. Je suis particulièrement fier de voir de plus en plus d'articles et de reportages radiodiffusés et télédiffusés dans lesquels les chimistes et biochimistes se prononcent sur des sujets d'actualités dans le sens d'éclairer la population sur les véritables enjeux d'une situation. Mentionnons entre autres les épisodes de 'bombes artisanales' posées par des jeunes et des moins jeunes et au sujet desquelles la radio a fait appel à un membre de l'Ordre pour donner une vision plus large des dangers d'explosion aux abords des domiciles résidentiels. Une telle perspective d'intervention s'inscrit tout à fait dans notre mission d'informer et donc de protéger le public en la matière!

Comme je l'ai déjà mentionné dans des articles de la revue Chimiste, le nombre d'administrateurs élus au Bureau a malheureusement tendance à diminuer. On ne peut pas se cacher de cette réalité, il s'agit plutôt de composer avec celle-ci. C'est ainsi, que le Bureau, via son comité de Gouvernance chargé de l'évaluation et de la nomination des administrateurs voit, à chaque année, comment il peut combler les postes vacants sur la base des compétences recherchées, des domaines de pratique, des disponibilités des individus, tout en tenant compte de la représentation régionale. Nous nous sommes donné des règles de conduites à cet égard, de manière à assurer aux membres qu'ils éliront ou se verront nommer des administrateurs et administratrices toujours à la hauteur. Je remercie ici, ceux et celles qui ont accepté de donner de leur temps au Bureau de 2002-2003. À ceux et celles qui nous ont quittés, je souhaite vous revoir dans d'autres instances ou occasions et j'espère que vous avez apprécié servir l'Ordre dans le cadre de ces fonctions. À ceux et celles qui poursuivent avec nous en 2003-2004, je vous garantis mon écoute et mon support ainsi qu'une année bien remplie.

Concentration de notre argent

Pour ceux et celles qui ont suivi l'évolution récente du budget de l'Ordre, vous vous rappelez sans doute que les deux dernières années ont été marquées par des surplus d'environ 100,000\$ par an. Ces deux derniers résultats ont été pour beaucoup dans la décision de prendre le risque de retourner aux membres, qui s'en sont prévalus, une partie de ces surplus en cotisations, par le biais de la nouvelle structure mise en place cette année.

En 2002-2003, nous terminons avec un surplus environ deux fois moins important mais surtout dû au contrôle serré de nos dépenses d'opérations et de nos investissements de même qu'à notre rôle de surveillance de la profession, en pratique illégale et en usurpation de titre.

Je parle ici du contrôle assuré par la direction générale et du suivi régulier qu'exercent les membres du Bureau sur l'état de nos revenus et dépenses et de notre bilan. Nous nous maintenons en situation où l'organisation finance ses projets directement ou par le biais de subventions, tout en investissant dans des outils de travail essentiels en gardant en réserve l'équivalent de six mois d'opération comme garantie en cas de crise majeure ou de poursuites plus difficiles.

Je salue, ici, ceux et celles qui ont excellé dans ce processus de suivi et monsieur Martial Boivin, président-directeur général, dans la gestion quotidienne de ce budget.

Fort de ces dernières étapes et du succès de ces opérations, les membres de l'Ordre sont garants de voir leurs cotisations utilisées à des fins strictement reliées à l'ensemble de nos droits et devoirs comme ordre professionnel.

Concentration de nos activités de réflexion

Je crois, personnellement, qu'une organisation comme la nôtre doit bénéficier, périodiquement, d'une réflexion majeure sur ses activités et ses mécanismes. Si on peut dire que la structure de cotisations a été le fruit d'une telle activité il y a deux ans, la rencontre avec les universités au sujet des normes d'admission à l'Ordre est certainement celle qui aura marqué cette année qui se termine.

C'est ainsi qu'après de nombreuses années sans contact sérieux avec ces institutions, l'Ordre a entamé un chantier important de réflexion sur cette question.



Disons tout de suite qu'au-delà de l'exercice même de la révision de nos normes d'admission, l'Ordre a visé et obtenu bien plus.

Les mémoires qui ont été déposés par les universités nous permettront de prendre un portrait actualisé du fonctionnement et de la perception des universités par rapport à l'Ordre et au monde professionnel dans son ensemble. Nous pourrions aussi mieux connaître leurs problématiques, par exemple, face à la demande croissante de formations plus spécialisées (nanotechnologies), ou alors plus axées sur le marché du travail (industrie pharmaceutique). Nous pourrions ainsi mieux articuler notre programme de formation continue à ce que peuvent et veulent faire les universités et travailler, nous l'espérons, en étroite collaboration avec elles, pour que la formation initiale et continue des membres de l'Ordre soit la plus possible en adéquation avec les besoins actualisés du marché de l'emploi.

Une première série de consultations a eu lieu, les mémoires déposés seront analysés et le Bureau sera saisi des meilleures avenues à prendre en regard de ces grandes questions. Je remercie ceux qui ont siégé à la commission de l'Ordre qui a entendu les universités de même que ceux qui analysent les mémoires et qui en feront des recommandations au Bureau. Il s'agit, vous le comprendrez, d'un processus important, laborieux et donc assez long, mais combien fondamental pour toutes les parties impliquées.

Ce travail se poursuivra donc sans doute au moins pour une autre année.

Concentrations dans nos partenariats

L'Ordre n'a pas, depuis très longtemps, mené d'opération d'envergure en terme de recherche de financement pour ses activités et ses projets. Il faut croire que jusqu'à maintenant plusieurs réalisations importantes ont été possibles via nos sources régulières de revenus.

Il appert cependant potentiellement dangereux, pour une organisation comme la nôtre, de dépendre presque exclusivement d'une source de financement. Les limitations alors imposées peuvent nuire à la croissance normale de l'organisation. Alors qu'on s'affaire à assurer ses fonctions de base, on peut rater des occasions de grandir, voire même de se 'mettre à l'heure du temps'.

C'est avec une grande fierté que je vous rappelle que le site Internet de l'Ordre des chimistes du Québec est devenu, par sa récente métamorphose, un exemple à suivre, un modèle d'avant-gardisme, un défi technologique en soi, au sein du monde professionnel. Et tout cela, en grande partie, parce qu'on a décidé de se 'mettre à l'heure' de la technologie d'aujourd'hui en lien avec les demandes croissantes de candidats à la profession nous venant de l'étranger de même qu'en voyant la nécessité de rendre certaines de nos opérations régulières d'envergures, plus efficaces.

Outre, l'inscription et la possibilité de paiement en ligne qui a permis à plus de 60% de nos membres de s'inscrire et de bâtir leur dossier professionnel via ce nouveau média, et à l'Ordre de traiter plus efficacement les demandes. De plus, le site de l'Ordre permet à une personne désirant exercer la chimie au Québec, de faire son autoévaluation en ligne. Cette autoévaluation, assujettie à nos processus internes de vérifications, lui donne une idée du niveau d'adéquation entre sa formation et celle requise pour devenir membre à l'entraînement ou de plein droit. Cette personne sait aussi exactement dans quel(s) domaine(s) de la chimie on identifie des carences. Il s'agit, pour une première fois au Québec, de permettre à un candidat à la profession de faire une auto-analyse expérientielle et académique, en ligne!

Cette fierté, je la partage avec le président de Versus et son équipe, qui se sont mérités un prix d'excellence lors du Gala des Octas 2003, pour leur réussite commerciale, entre autres, à l'application d'une plateforme technologique spécialisée pour la réalisation du site Internet de l'OCQ. Je salue ici la rigueur du processus de sélection de la firme de même que la rigueur de l'analyse des différents profils académiques et expérientiels menant à une carrière de chimiste/biochimiste effectués par des membres de l'Ordre et l'équipe de la direction générale. Bien entendu, la rigueur des deux équipes dans l'exécution du mandat, pour avoir mené à bien ce projet hautement ambitieux et ce, à l'intérieur des délais et des coûts prévus. Croyez-moi, en matière de développement informatique, une telle performance est plutôt rare!

À ce chapitre, je ne peux passer sous silence le partenariat essentiel du Ministère des Relations avec les citoyens de l'Immigration (MRCI) qui a apporté un support financier à ce projet en plus de tisser des liens étroits avec l'équipe de l'Ordre.

Nous avons pareillement poursuivi notre partenariat avec les organisations canadiennes de développement et de promotion de la chimie que sont l'Institut de chimie du Canada et la Société canadienne de chimie. C'est ainsi que le concours de chimie qui s'est tenu cette année a permis au Québec d'être représenté par un étudiant du collège Marianopolis aux Finales nationales des Olympiades de chimie et fiers sommes-nous que celui-ci ait été sélectionné au 35^e Olympiades internationale de chimie se tenant à Athènes en Grèce au cours des prochains mois.

Dans ce même volet, mentionnons nos liens toujours aussi étroits, avec la Fondation Lucien-Piché et la compagnie Merck Frosst Canada. Ce partenariat tripartite a permis à l'Ordre d'obtenir d'Hydro-Québec, le financement de 2 bourses pour la Fondation, qui les remet à des étudiants universitaires en chimie ou en biochimie, ayant un dossier académique exceptionnel.

La concentration est aussi profitable quand elle permet de faire grandir des liens de longue date vers de nouveaux défis. Cette année, la synergie et le support de Merck Frosst Canada, nous a permis d'obtenir, pour la première fois, d'Hydro-Québec, un montant annuel de 8,000\$ pour des bourses de stages allant aux étudiants affiliés de l'Ordre en chimie et en biochimie. Ces bourses seront renouvelées au minimum pendant trois ans et permettront aux étudiants d'universités inscrits dans un programme menant à un permis de l'Ordre de faire un stage sous la supervision d'un chimiste. Un stage à la fois scientifique et professionnel. Une occasion rêvée pour l'Ordre de jouer son rôle auprès des étudiants, des universités et des entreprises en servant de catalyseur pour cette opération. La réponse des entreprises et des membres a été telle que nous sommes assurés de pouvoir récidiver année après année. Je remercie ici nos partenaires chez Merck Frosst Canada et Hydro-Québec pour avoir cru en notre projet et nous avoir permis de le matérialiser dès l'été 2003.

En terminant, je voudrais remercier tous les gens qui ont fait en sorte que notre organisation a pu, en plus de relever de nouveaux défis, poursuivre ses activités courantes et toutes aussi essentielles. Je tiens à remercier tous les bénévoles au sein des comités permanents et ad hoc, tous ceux et celles qui occupent une fonction au sein de notre organisation, (bureau du syndic, enquêteurs, inspecteurs...). Je veux aussi remercier tous ceux avec qui nous pouvons agir, nos fournisseurs de matériels et de services, en particulier

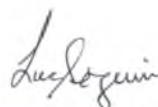
l'imprimerie Art-Sélect, Me Jean Lanctot, procureur de l'Ordre. Bien entendu un merci tout à fait spécial et digne de grande mention va au personnel du secrétariat, qui sous la direction de M. Martial Boivin, joue collectivement un rôle essentiel, c'est un véritable plaisir que de travailler avec eux.

Aux membres du Bureau qui nous prouvent jour après jour leurs engagement à gérer et à faire progresser la profession, qui s'impliquent dans les comités de Gouvernance en plus des rencontres régulières et qui le font avec un professionnalisme digne de mention, je souhaite ici vous rendre un hommage très particulier.

Finalement, à tous les membres de l'Ordre je lance un appel à votre présence, votre écoute et ultimement à votre participation aux instances, aux activités, au rayonnement de votre profession au sein de votre communauté.

Puisque la perfection n'est pas de ce monde, sachez que nos efforts vont dans le sens le plus noble qu'il soit possible d'aspirer.

Très sincèrement,



Luc Séguin, Ph.D., chimiste
Président du Bureau de l'Ordre des chimistes du Québec



Rapport d'activités du Bureau

La liste des employés permanents de l'Ordre des chimistes du Québec au 31 mars 2003 :

Madame Elisabeth Arseneault, adjointe administrative au service d'accueil

Madame Julie Boucher, adjointe administrative au service de comptabilité

Madame Johanne Côté, adjointe administrative aux services de l'admission et aux membres

Madame Nancy Dolan, adjointe administrative au service juridique

Monsieur Nacer Eddine Ziani, agent de communication

Monsieur Martial Boivin, président-directeur général et secrétaire

Le Bureau a tenu cinq (5) réunions régulières et une (1) réunion extraordinaire au cours desquelles il a adopté les résolutions suivantes :

Suite à la consultation des membres, le Bureau a adopté les modifications au Code de déontologie des chimistes relatif à la levée du secret professionnel;

- S'est conformé aux obligations découlant des paragraphes a, b, d, i, k, l, p et t de l'article 86 du Code des professions (CdP);
- Émis une carte de stage en spécialité biochimie clinique à madame Anissa Djemli;
- Formé le comité administratif en élisant les trois (3) vice-présidents et le représentant du public;
- Nommé un (1) registraire pour la durée non écoulée du mandat laissé vacant;
- S'est conformé à ses obligations en application du Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des chimistes du Québec et a comblé deux (2) postes vacants d'administrateurs élus pour la région de l'ouest et un (1) poste pour la région du centre en application de l'article 79 du CdP.

- Autorisé le syndic à procéder à des perquisitions et à des poursuites pour pratique illégale et usurpation de titre;
- Le Bureau a délivré un (1) permis et permis l'inscription au tableau d'une personne qui en fait la demande et qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien la déclarant coupable d'une infraction criminelle qui, de l'avis motivé du Bureau, n'a pas de lien avec l'exercice de la profession;
- Reconnu, conformément aux normes fixées en vertu du paragraphe c de l'article 93 l'équivalence des diplômes délivrés par un établissement d'enseignement situé hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste, et l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis à ces fins;
- Adopté un avant-projet relatif à la révision des normes d'admission à l'Ordre et procédé à une consultation des universités concernées;
- Tenu une assemblée générale le 27 septembre 2002, au cours de laquelle les membres ont élu le vérificateur comptable et approuvé majoritairement la grille révisée des cotisations pour l'année 2003-2004;
- Agréé la liste des hôpitaux du Québec relative aux stages de résidence en biochimie clinique;
- Nommé monsieur Jean-Marc Lalancette à la Société Honorifique des Compagnons de Lavoisier;
- Adopté les objectifs, le programme et le budget pour l'année 2003-2004;
- Adopté un projet de refonte du site Internet de l'Ordre et obtenu une subvention du MRCI pour le développement d'un module d'autoévaluation de la formation équivalente;
- Suite à une consultation de l'Office des professions relative à la reconnaissance professionnelle des enseignantes et des enseignants, le Bureau a résolu de ne pas présenter de commentaires additionnels à ceux évoqués par l'Office;
- Désigné un représentant de l'Ordre au sein du groupe de travail du Ministère de l'Environnement suite au refus du projet de Loi 156, afin d'élaborer les modalités en regard de la composition d'une liste d'experts et d'un guide de référence pour la protection et la réhabilitation des sols contaminés;
- Adopté les recommandations du comité d'évaluation pour la révision de la rémunération du président du Bureau;
- Reconnu l'équivalence de diplôme du programme de Ph.D. en biochimie de l'Université du Québec à Montréal;
- Adopté une résolution permettant à monsieur Martial Boivin, président-directeur général et secrétaire, à transmettre pour et au nom de l'Ordre des chimistes du Québec, de manière électronique, des documents à tout ministère et organisme public autorisant ce mode de transmission.



Le comité administratif a tenu sept (7) réunions régulières et une (1) réunion extraordinaire.

En vertu des dispositions de l'article 96 du Code des professions, le comité administratif a adopté les résolutions suivantes :

- Reconnu, conformément aux normes fixées en vertu du paragraphe c de l'article 93 l'équivalence des diplômes délivrés par un établissement d'enseignement situé hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste, et l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis à ces fins;
- Refusé la reconnaissance de deux (2) demandes d'admission à la spécialité et informé les candidats des conditions à satisfaire;
- Procédé aux nominations et au renouvellement des mandats échus des membres de comités statutaires et du secrétaire du comité de discipline conformément au pouvoir délégué par le Bureau;
- Autorisé le syndic par mandat, en application de l'article 190.1, à effectuer une perquisition. A également autorisé ce dernier à procéder à six (6) poursuites pour pratique illégale de la chimie et à deux (2) poursuites pour usurpation du titre de chimiste;
- Recommandé au Bureau, dans le cadre du dépôt du projet de Loi 90 et considérant que ce dernier est muet sur la spécialité en biochimie clinique, de porter à l'attention du Ministre la contribution professionnelle des biochimistes cliniques dans le Secteur de la Santé;
- Procédé au renouvellement, pour deux (2) années, du contrat d'affinité MBNA;
- Adopté les modifications proposées au programme de baccalauréat en chimie (7726) de l'Université du Québec à Chicoutimi donnant ouverture à un permis de l'Ordre des chimistes du Québec;
- Nommé monsieur Ludovic Ouellet à titre de membre honoraire de l'Ordre des chimistes du Québec;
- Désigné les membres 2003 du jury de sélection de la Société Honorifique des Compagnons de Lavoisier.

Bureau du syndic

Dossiers disciplinaires

Rapport annuel de la syndic adjointe (2002-2003)

Au cours de l'année 2002-2003, nous avons terminé deux (2) enquêtes des années antérieures qui demeuraient en suspens au 31 mars 2002. Dans ces deux cas, le bureau du syndic n'a pas porté plainte. Au 31 mars 2003, aucune de ces décisions n'a pas fait l'objet de demande auprès du comité de révision. Il nous faut ici souligner un ajout à notre rapport de l'année 2001-2002 puisqu'un (1) dossier de ce mandat a été référé au comité de révision. Nous référons les membres au rapport de ce comité pour les suites appropriées.

Au cours du même mandat, deux (2) plaintes ont été signées en rapport avec des enquêtes qui n'étaient pas terminées au 31 mars 2002. Dans ces deux (2) dossiers, le comité de discipline n'avait pas rendu, au 31 mars 2003, de décision.

Finalement, une enquête du mandat 2001-2002 demeure incomplète et devrait se poursuivre au cours du mandat 2003-2004.

Au cours du mandat 2002-2003, le bureau du syndic a reçu de la part du public ou d'autres sources quatre (4) demandes d'interventions. Dans ces quatre (4) dossiers, les enquêtes n'étaient pas complétées en date du 31 mars 2003.

Pratique illégale et usurpation de titre

Au cours de l'exercice 2002-2003, le bureau du syndic a reçu quatorze (14) demandes d'enquête pour des cas présumés de pratique illégale et/ou usurpation de titre. Le syndic avec l'autorisation du bureau a fait une (1) perquisition et a déposé sept (7) poursuites pour usurpation du titre de chimiste ou pratique illégale totalisant cent quarante-trois (143) chefs d'accusation. Résultats d'efforts des années antérieures et de l'année courante, une (1) poursuite a connu son aboutissement devant les tribunaux cette année avec une condamnation de 1200\$. Dans un autre dossier, une entente hors cours est intervenue qui impliquait le versement à l'Ordre d'une somme forfaitaire de 7000\$. Dans une autre poursuite, l'intimé a reconnu sa culpabilité et a été condamné à payer 3000\$, d'amende. Nos suivis étroits sur la perception des amendes ont permis à l'Ordre cette année de percevoir 10025\$ amendes.

Nos efforts soutenus depuis 1996 portent de plus en plus fruits et nous sommes à présent en mesure de le constater de différentes manières. En effet, il est maintenant fréquent de voir que les effets de nos interventions vont bien au-delà des personnes qui sont directement visées. Il est courant de voir de nombreuses entreprises ayant eu vent de nos actions et qui décident de rentrer dans le rang en s'assurant d'avoir un chimiste au sein de leur équipe alors qu'ils n'en avaient pas. En outre, suite à une condamnation ou un dépôt de poursuite, le téléphone se met soudainement à sonner aux bureaux de l'Ordre avec toute sorte de question concernant la nécessité de la présence d'un chimiste qui ne laisse nul doute sur leur origine.

En terminant, je tiens à rappeler une fois de plus que le syndic et son adjointe à titre d'enquêteurs et de conciliateurs, ne peuvent être efficaces qu'avec la pleine collaboration de l'ensemble des chimistes.

Le Syndic et Enquêteur,
Claude Chartrand, chimiste



Comité de discipline

Composition du comité

Me Paule Gauthier, présidente
Me Jean Pâquet, président suppléant

M^{me} Claire Austin
M. Marc Baril
M. Daniel Benoît
M^{me} Carole Bérubé
M. Pierre-André Côté
M^{me} Louise Létourneau
M. Michael O'Dwyer
M. Bernard Vinet
M. Yves Rousseau, secrétaire

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Nombre de plaintes reçues entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003 : trois (3)

Nombre et nature des plaintes et des condamnations prononcées entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003 :
Deux (2) décisions sur sanctions ont été prononcées et trois (3) décisions sur requêtes.

Plainte #07-89-093-2000-3
(Plainte reçue durant l'exercice 2000-2001)

- 1 chef d'accusation pour avoir entravé le travail de la syndic adjointe dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre dans le délai imparti à une correspondance de la syndic adjointe, le tout contrairement à l'article 114 du *Code des professions* et à l'article 4.02.02 du *Code de déontologie des chimistes*.

Décision rendue le 31 mars 2001 : Le comité a déclaré l'intimé coupable du chef d'accusation.
Le 21 juin 2001, dépôt par l'intimé d'une requête en rétractation du verdict de culpabilité antérieurement prononcé et en réouverture d'enquête.

Dans une décision du 15 mars 2002, le comité rejette la requête déposée par l'intimé.

Suite à cette décision, l'intimé dépose une requête pour permission d'en appeler au Tribunal des professions. Dans une décision du 13 mai 2002 cette requête est rejetée. L'intimé dépose alors une requête en Cour Supérieure afin d'obtenir l'ordonnance d'un sursis. Dans une décision du 13 septembre, le Tribunal rejette la demande de sursis.

Dans sa décision sur sanction du 17 janvier 2003, le comité impose à l'intimé :

- Une amende de 600\$ pour le chef d'accusation de la plainte;
- Le paiement des débours incluant les frais de sténographie.

La cause est en appel au Tribunal des professions.

Plainte #07-89-093-2000-4
(Plainte reçue durant l'exercice 2000-2001)

- 1 chef d'accusation pour avoir entravé le travail de la syndic adjointe dans l'exercice de ses fonctions en refusant de répondre à une correspondance provenant de la syndic adjointe, le tout contrairement à l'article 114 du *Code des professions* et à l'article 4.02.02 du *Code de déontologie des chimistes*.
- 1 chef d'accusation pour avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de sa profession en ne respectant pas l'engagement qu'il avait prit envers la syndic adjointe et envers les membres du comité de discipline à savoir de transmettre les renseignements et documents demandés, le tout contrevenant à l'article 59.2 du *Code des professions* et à l'article 4.03.01 du *Code de déontologie des chimistes*.

Décision rendue le 31 mars 2001 : L'intimé est reconnu coupable des deux chefs d'accusation.
Le 21 juin 2001, dépôt par l'intimé d'une requête en rétractation du verdict de culpabilité antérieurement prononcé et en réouverture d'enquête.

Dans une décision du 15 mars 2002, le comité rejette la requête déposée par l'intimé.

Suite à cette décision, l'intimé dépose une requête pour permission d'en appeler au Tribunal des professions. Dans une décision du 13 mai 2002 cette requête est rejetée. L'intimé dépose alors une requête en Cour Supérieure afin d'obtenir l'ordonnance d'un sursis. Dans une décision du 13 septembre, le Tribunal rejette la demande de sursis.

Dans sa décision du 17 janvier 2003, le comité :

- ORDONNE sous le premier chef de la plainte une suspension conditionnelle des procédures;
- IMPOSE sous le deuxième chef de la plainte une amende de 2000\$;
- CONDAMNE l'intimé au paiement des débours, y incluant les frais de sténographie, s'il y a lieu.

La cause est en appel au Tribunal des professions.

Comité de discipline *(suite)*

Plainte #07-78-208-2002-1

- 1 chef d'accusation pour avoir posé un geste dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en procédant délibérément à la modification d'un produit autorisé par la Ville de Montréal sans obtenir son autorisation, rendant ainsi ledit produit non conforme à celui qui avait été autorisé pour la conduite de certains travaux, le tout contrairement à l'article 59.2 du *Code des professions*.
- 1 chef d'accusation pour ne pas s'être acquitté de ses devoirs professionnels avec intégrité et avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en demandant que soit préparé un échantillon, afin de le rendre conforme à celui autorisé, alors que la composition dudit produit avait été modifiée depuis son acceptation initiale, le tout contrairement à l'article 18 du *Code de déontologie des chimistes* et à l'article 59.2 du *Code des professions*.
- 1 chef d'accusation pour avoir entravé le travail de la syndic adjointe dans l'exercice de ses fonctions en lui transmettant un document dont le contenu diffère de celui consigné à son bureau, contrevenant ainsi à l'article 114 du *Code des professions*.

Audiences tenues les 11 octobre, 5 et 6 décembre 2002 ainsi que le 19 mars 2003.

Plainte #07-78-208-2002-2

- 1 chef d'accusation pour avoir posé un acte dérogatoire à la dignité de la profession en communiquant par l'entremise de son avocat avec la personne qui a demandé la tenue d'une enquête à son sujet sans la permission écrite et préalable du syndic de l'Ordre, ou du syndic adjoint alors, qu'il avait reçu signification d'une plainte, le tout contrairement au paragraphe 4 de l'article 74 du *Code de déontologie des chimistes*.

Audiences tenues les 11 octobre, 5 et 6 décembre 2002 ainsi que le 19 mars 2003.

Plainte #07-89-093-2002-3

- 1 chef d'accusation pour avoir faussement prétendu avoir utilisé un type d'appareil alors qu'un autre type avait effectivement été utilisé, le tout contrairement à l'article 4.01.01 du *Code de déontologie des chimistes*.
- 3 chefs d'accusation pour avoir exprimé un avis incomplet et non fondé sur des connaissances suffisantes dans un rapport en omettant de faire référence au protocole utilisé lors de l'expérimentation, contrevenant ainsi aux articles 3.02.04 et 3.02.06 du *Code de déontologie des chimistes*.

- 1 chef d'accusation pour avoir procédé à des analyses chimiques sans posséder un certificat d'analyse pour la substance de référence, le tout contrairement à l'article 59.2 du *Code des professions*.
- 2 chefs d'accusation pour avoir émis des affirmations basées sur des expériences n'ayant aucune valeur scientifique, contrairement à l'article 3.02.01 du *Code de déontologie des chimistes* et à l'article 59.2 du *Code des professions*.
- 1 chef d'accusation pour avoir modifié la valeur de mesures inscrites dans un rapport manuscrit, le tout contrairement à l'article 59.2 du *Code des professions*.
- 1 chef d'accusation pour avoir entravé le travail de la syndic adjointe dans l'exercice de ses fonctions en lui transmettant une réponse dont le contenu diffère du journal des tests qui lui avait été remis précédemment, le tout contrairement à l'article 4.02.02 du *Code de déontologie des chimistes*.

Cette plainte est accompagnée d'une demande de radiation provisoire.

Audiences tenues le 17 octobre 2002 ainsi que les 14 et 15 novembre 2002.

L'intimé a déposé les trois (3) requêtes suivantes :

1. Requête de l'intimé en irrecevabilité et en rejet de la demande de radiation provisoire
2. Requête de l'intimé en irrecevabilité de la plainte et pour l'arrêt des procédures
3. Requête de l'intimé en déclaration d'incapacité d'un expert.

Lors de l'audience du 14 novembre, le comité accueille la requête de l'intimé en irrecevabilité et en rejet de la demande de radiation provisoire.

Cette décision est en appel au Tribunal des professions.

Lors de l'audience du 15 novembre 2002, la syndic adjointe annonce qu'elle dépose une requête en récusation du comité de discipline. Cette requête a été déposée et a fait l'objet d'une audience par un autre comité de discipline le 7 février 2003.

Dans une décision datée du 24 mars 2003, ce dernier comité rejette la requête en récusation.

Le secrétaire du comité de discipline,
Yves Rousseau, chimiste

Comité de révision

Le comité de révision est constitué au sein de l'Ordre des chimistes, en conformité avec l'article 123.3 du Code des professions. « Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte »

Actuellement, les membres du comité sont :

M. Jacques Desnoyers, président
M^{me} Sylvie Desbiens
M. Sylvain Durocher
M. Benoît Marsan
M^{me} Francine Daigle, représentante du public

Le comité a reçu une demande de révision cette année. Devant la complexité du cas, le comité s'est adjoint un expert. Il a tenu une seule réunion. La décision de la syndic adjointe a été maintenue.

Le président,
Jacques Desnoyers, chimiste

Comité d'inspection professionnelle

Composition du comité

Par résolution du Bureau, le comité est composé de :

M. Jacques Brault, président du comité
M. Aristide Bouchard
M. Boun Pong Keuk
M. Robert Brousseau, secrétaire du comité
M. Pierre Mercier
M^{me} Francine Morin-Coutu
M. Daniel Poisson

Mandat du comité

Le mandat du comité est défini à l'article 112 du *Code des professions*. Il comporte la surveillance générale de l'exercice de la profession ainsi que la confidentialité d'enquêtes particulières sur la compétence de certains membres lorsque celles-ci sont jugées appropriées afin d'assurer la protection du public.

Liste des enquêteurs

Le Bureau a également nommé comme enquêteurs :

M. Claude Barbeau	M. Denis Maheux
M. Clément Bourget	M ^{me} France Montgrain
M. Jean-Eudes Côté	M. Gaston A. Picard
M ^{me} Jocelyne Cousineau	M. Vincent Pineault
M. Serge Couture	M. Gilles Sabourin
M. Léonard A. Dombrovski	M. Michel Simard

Réunions du comité

Le comité d'inspection professionnelle s'est réuni 8 fois, soit les :

17 avril 2002	18 décembre 2002
11 septembre 2002	22 janvier 2003
9 octobre 2002	19 février 2003
13 novembre 2002	19 mars 2003

Programme de surveillance générale de la profession

Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession est quinquennal. Chaque année, le cinquième des membres reçoit un questionnaire d'inspection à compléter dont les buts sont de faire la mise à jour de chaque dossier et de permettre au comité de sélectionner les membres qui seront visités. Conçu par le comité d'inspection professionnelle, approuvé par le Bureau de l'Ordre et publié dans la revue de l'Ordre, le programme en est à sa seizième année d'opération (premier cycle d'inspection de cinq ans).

Comité d'inspection professionnelle *(suite)*

496 questionnaires d'inspection ont été expédiés en septembre 2002. Au 31 mars 2003, 467 dossiers avaient été examinés. De ce nombre, 413 dossiers (88 %) ont été fermés sans recommandations particulières, sauf pour certaines remarques; 54 dossiers (12 %) ont été retenus pour une inspection professionnelle sur les lieux de travail du membre et aucun dossier a été soumis au syndic.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le comité a reçu 43 rapports d'inspection. 16 rapports d'inspection (37 %) contenaient des recommandations d'amélioration de certains aspects de la pratique professionnelle.

Suivi des inspections professionnelles réalisées

Lorsqu'un membre a été soumis à une visite d'inspection professionnelle, un rapport de cette visite est soumis par les enquêteurs qui l'ont faite. Le comité d'inspection professionnelle prend connaissance du rapport et décide si le dossier doit être fermé ou non. Lorsque des recommandations d'améliorations de certains aspects de la pratique sont acheminées à un membre, ce dernier doit fournir un rapport des améliorations apportées environ un an plus tard.

Remerciements

Je tiens à remercier les membres du comité pour leur dévouement tout au long de l'année qui vient de s'écouler. Je remercie le secrétariat de l'Ordre, surtout M^{me} Nancy Dolan pour avoir assuré la continuité de l'organisation administrative de notre comité, l'ensemble des enquêteurs ainsi que le syndic. Je tiens également à souligner le soutien du Bureau et la collaboration de ses membres.

Le président du comité,
Jacques Brault, chimiste

Comité des examinateurs

Le comité des examinateurs est composé de 7 membres nommés par le Bureau :

M. Christian Linard, président
M^{me} Stéphanie Andrieux
M. Edward Kamel
M. Selim Kermasha
M. Gaston Picard
M. Vladimir Roudavine
M. Houssein Kadih Ibrahim

Mandat du comité

Le mandat principal du comité consiste à évaluer les diplômes et la formation des candidats qui ne sont pas détenteurs d'un diplôme donnant accès à l'Ordre et qui désirent y adhérer. Suite à cette évaluation, le comité doit présenter ses conclusions et recommandations au Bureau quant à l'admissibilité des candidats. Le comité est également responsable des examens d'admission à l'Ordre, le cas échéant.

Activités du comité

Au cours de l'exercice 2002-2003, le comité a tenu 10 réunions d'une durée moyenne de 4 heures au cours desquelles il a étudié 64 demandes d'admission. De ces demandes, 55 ont fait l'objet d'une recommandation d'admission et 9 n'ont pas été agréées à cause d'une formation jugée insuffisante.

L'informatisation des demandes d'admission et le traitement des dossiers en vue de leur accessibilité sur le site Web de l'Ordre sont bien avancés et devraient être offerts dans le courant de l'année 2004.

Perspectives 2003-2004

Le comité des examinateurs collaborera avec la direction générale pour finaliser l'instauration de l'informatisation des demandes d'admission et le traitement des dossiers de même que leur accessibilité sur le site Web de l'Ordre.

Le comité désire également réévaluer les différents programmes rattachés à la chimie, ici au Québec afin de rendre équitable l'évaluation des candidats chimistes formés à l'extérieur de la province par rapport aux chimistes formés au Québec.



Comité des examinateurs

(suite)

Remerciements

Je remercie vivement les membres du comité pour leur assiduité et la qualité de leur travail. Je tiens à souligner l'indispensable et excellente collaboration du président-directeur général et secrétaire de l'Ordre, M. Martial Boivin.

Les membres du comité se joignent également à moi pour remercier M^{me} Johanne Côté pour son travail consciencieux dans la préparation des dossiers, pour les initiatives toujours très astucieuses qu'elle entreprend et pour son charmant accueil à l'égard des candidats postulants.

Le président,
Christian Linard, biochimiste

Comité des membres à l'entraînement

Composition du comité

Le comité de l'entraînement est composé de 6 membres nommés par le Bureau :

M. Gaston Mercier, président
M. Hugo Bélisle
M. Jean-Marc Boyte
M. Robert Giguère
M. Martin Létourneau
M^{me} Lucie Charbonneau

Mandat du comité

Le comité vérifie l'expérience des candidats chimistes dont la formation académique a déjà été jugée satisfaisante et recommande au Bureau, le cas échéant, leur admission à la pratique sans restriction de leur profession ou la poursuite de la formation.

Le comité exerce la surveillance de l'entraînement des membres en période de formation et recommande au Bureau leur admission à la pratique sans restriction de leur profession.

Activités du comité

Au cours de l'exercice 2002-2003, le comité a tenu sept (7) réunions régulières au siège social de l'Ordre, soit les 4 avril, 9 mai, 20 juin, 19 septembre, 24 octobre, 5 décembre 2002 et 13 février 2003. Lors de ces réunions, les membres du comité ont étudié plus de 200 dossiers concernant l'entraînement de nouveaux candidats, le transfert de statut, le suivi de la période d'entraînement et des dossiers de parrainage pour les candidats n'exerçant pas sous la supervision d'un chimiste.

Je remercie chaleureusement les membres du comité pour la qualité de leur travail. Je remercie également le secrétariat de l'Ordre et plus particulièrement M^{me} Johanne Côté pour le travail soigné dans la préparation des dossiers au cours de cet exercice.

Le président,
Gaston Mercier, chimiste

Comité de biochimie clinique

Composition du comité

M. Jean-Pierre Émond, président
 M. Fernand Bertrand
 M^{me} Marie-Josée Champagne
 M^{me} Louise Charest-Boulé
 M. Robert Giguère
 M^{me} Monique Laferrière
 M^{me} Louise Thériault
 M. Marc Vachon

Activités du comité

Le comité de biochimie clinique est un comité réglementaire qui a comme fonction de formuler les recommandations en vue de la reconnaissance du stage en biochimie clinique par le Bureau, d'élaborer les programmes de formation supplémentaires ainsi que d'étudier toute question confiée par le Bureau.

Les D^{rs} Bertrand et Giguère nous ont quittés bien à regret. Je tiens à les remercier vivement pour leur contribution au cours des dernières années ainsi que pour leur franche collégialité. Nous déplorons également un autre départ, une retraite si j'ose dire puisque madame Monique Laferrière siégeait au comité depuis sa création. Elle oeuvrait à l'Ordre depuis 1978. Que d'énergie, de dévouement de sa part pour le développement de la biochimie clinique au Québec! Elle fut honorée par l'Ordre en 2001 pour «*Engagement personnel et contribution exceptionnelle*». Au nom de tous ses collègues du comité d'aujourd'hui et d'hier, je lui réitère tous nos sincères remerciements. Je tiens à souligner la nomination et le retour au comité du D^{re} Louise Thériault qui nous avait quittés pour siéger au Bureau de l'Ordre. Le D^r Marc Vachon a également accepté notre invitation.

Le comité de biochimie clinique a tenu sept (7) réunions au cours de l'année 2002-2003.

Le comité est heureux d'accueillir un (1) nouveau spécialiste en biochimie clinique qui a réussi les examens de la spécialité. Il s'agit du docteur George Hilal. Que nos vœux de succès l'accompagnent tout au long de sa carrière. Notre programme de formation comprend actuellement cinq (5) résidents. Nous leur souhaitons courage et persévérance.

Le comité a exercé avec rigueur la surveillance des programmes de formation en cours en biochimie clinique et a recommandé les actions requises. Le comité a étudié certaines demandes d'équivalence de formation et de stage. Le comité a refusé une (1) candidature au programme de formation.

Le comité a révisé la liste des hôpitaux québécois agréés pour fins de résidence.

De concert avec l'Académie canadienne de biochimie clinique, le comité a entrepris la révision du syllabus 1999 du programme de formation en biochimie clinique.

Harmonisation canado-québécoise de la formation et de la certification en biochimie clinique.

Ce dossier majeur conduit conjointement en 2000-2001 avec l'Académie canadienne de biochimie clinique (ACBC) à l'initiative du comité, prévoit une pleine reconnaissance bilatérale de la certification en biochimie clinique au niveau canadien et québécois. Nous sommes toujours en attente d'une décision de l'Office des professions du Québec sur notre projet de règlement. Du côté canadien (ACBC), ce projet a reçu un assentiment fortement majoritaire lors d'un référendum tenu à ce sujet.

Gestion du programme de formation de la spécialité en biochimie clinique au Québec.

Le programme de formation de l'Ordre des chimistes prévoit la réussite d'un nombre prédéterminé de crédits de cours de niveau supérieur. Quoique la finalité du diplôme d'études post-doctorales en biochimie clinique de l'Université de Montréal soit différente de celle du programme de l'Ordre, les cours offerts permettent d'atteindre nos objectifs de formation. Cependant, deux résidents de l'Ordre se sont vus refuser l'admission dans le programme universitaire. Des discussions se poursuivent afin de permettre aux deux organismes de rencontrer leurs objectifs spécifiques.

En terminant, je remercie chaleureusement tous les membres du comité pour leur contribution. Merci également à M^{me} Johanne Côté, secrétaire à l'admission, qui nous facilite grandement les tâches ainsi qu'au personnel et officiers de l'Ordre.

Collégialement,

Jean-Pierre Émond, président
 Comité de biochimie clinique



Comité de la formation des chimistes

Le mandat du comité

Ce comité est un comité consultatif formé en vertu des règlements de la Loi sur les chimistes. Il a le mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des chimistes. La qualité de la formation, telle que définie dans le règlement sur le comité de la formation des chimistes, «s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de chimiste».

La composition du comité

Le comité est formé de cinq (5) membres. La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec nomment deux (2) membres, le ministre de l'Éducation ou son représentant nomme un (1) membre et le Bureau nomme deux (2) membres de l'Ordre, parmi lesquels le comité choisit le président. Les membres du comité sont les suivants :

M. Yves Rousseau, président du comité
 M. Ian Butler, vice-recteur adjoint à la recherche, Université McGill
 M. Carmel Jolicoeur, département de chimie, Université de Sherbrooke (jusqu'au 18 octobre 2002)
 M. Gaston Lalumière, Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
 M. Marcel Mongrain, département de chimie, Université de Sherbrooke (à compter du 18 octobre 2002)
 M. Roger Murray, Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec (jusqu'au 5 septembre 2003)
 M. Guy Verret, Ministère de l'Éducation (à compter du 5 septembre 2003)

Messieurs Butler et Mongrain ont été nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et monsieur Verret est le représentant du ministre de l'Éducation.

Au cours de l'année 2002-2003, le comité a tenu trois (3) réunions régulières en plus de participer aux activités relatives aux suites que le Bureau de l'Ordre veut donner au rapport sur l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir déposé par ce même comité lors du dernier exercice. Ainsi, deux dossiers principaux ont retenu son attention :

1. Le comité de la formation a, dans un premier temps, poursuivi sa réflexion sur l'a propos des «autres conditions et modalités de délivrance d'un permis». Il s'est penché plus particulièrement sur la période d'entraînement requise avant d'accéder au titre de «membre de plein droit». Ses réflexions ont conduit à des hypothèses intéressantes. Toutefois, ses travaux sur ce sujet ont été interrompus afin de permettre la réalisation de certaines modifications au profil actuel requis pour devenir membre de l'Ordre. En effet, suite au rapport déposé par le comité sur l'adéquation entre la formation actuelle et les compétences à acquérir pour l'exercice de la profession de chimiste, le Bureau a formé un comité ad hoc chargé de proposer les suites à donner à ce rapport. Si des modifications importantes étaient apportées au profil actuel, elles auraient sans doute des répercussions sur la nature et la durée de la période d'entraînement.
2. Or, c'est justement le rapport du comité ad hoc et les modifications proposées au profil actuel qui ont constitué le second dossier d'importance en cours d'année. Ainsi, le président du comité de la formation a participé aux travaux du comité ad hoc formé par le Bureau qui était présidé par M. Guy Collin, membre du Bureau. Les recommandations de ce dernier comité ont été discutées au comité de la formation et présentées au Bureau.

En s'appuyant sur ce rapport, le Bureau a produit un document de consultation à l'intention des divers départements de chimie et de biochimie des universités du Québec. Suite à l'envoi de ce document de consultation, M. Martial Boivin, président-directeur général de l'Ordre a organisé deux séances de travail pour permettre aux universités qui le souhaitaient de venir présenter de vive voix leur point de vue à un comité spécialement formé à cet effet. Ont participé à ce comité, M. Martial Boivin, président-directeur général de l'Ordre, M. Guy Collin, membre du Bureau ainsi que M. Yves Rousseau, M. Marcel Mongrain et M. Guy Verret respectivement président et membres du comité de la formation. Ces journées d'audience ont eu lieu le 20 novembre à Montréal et le 27 novembre à Québec.

En réponses aux mémoires présentés par les divers départements de chimie et de biochimie, la direction de l'Ordre a allongé la période de consultation pour permettre aux établissements de préciser leur position et plus particulièrement, de définir les conditions minimales qu'ils jugent nécessaires pour exercer la profession de chimiste aujourd'hui.

Comité de la formation des chimistes (suite)

Cette consultation se termine le 31 mars 2003 de sorte que ses résultats seront connus au cours du prochain exercice.

Le dialogue franc et respectueux qui se poursuit actuellement entre l'Ordre et les divers départements de chimie et de biochimie demeure sans doute l'un des éléments les plus importants du succès de cette opération.

En terminant, je tiens à remercier, M. Martial Boivin, président-directeur général de l'Ordre qui a agi comme secrétaire du comité et M^{me} Nancy Dolan du secrétariat de l'Ordre pour le support précieux qu'elle m'a accordé.

Le président,
Yves Rousseau, chimiste

Secteur formation continue

En 2002-2003, le comité de la formation continue était constitué des personnes suivantes :

M. Gilles Mercier, président
M^{me} Francine Daigle
M. Hugues Ménard
M. Serge St-Laurent

Le nouveau mandat du comité a été défini lors d'une série de rencontres tenues d'avril 2002 à juin 2002 aux bureaux de l'Ordre entre le président du comité de la formation continue et M. Boivin, P.-D.G. de l'Ordre des chimistes. Les travaux du comité font suite à l'acceptation par le Bureau de l'Ordre en janvier 2002 de la politique de la formation continue. Le mandat se lit comme suit : « Au plus tard le 31 mars 2003, le comité de la formation continue aura présenté au Conseil administratif de l'Ordre des chimistes son programme de formation continue ». Ce programme doit s'appuyer sur les recommandations du comité de formation (rapport présenté le 25 janvier 2001) suite à un sondage exhaustif de la situation actuelle de la formation vis-à-vis des besoins du marché, et des travaux du comité ad hoc sur les normes minimales d'accession à l'Ordre.

Cinq (5) réunions de travail eurent lieu : les 18 juin, 9 juillet, 20 août, 9 septembre et 9 décembre 2002. De plus, une rencontre d'orientation entre le président du comité et M. Boivin a eût lieu le 21 novembre, toujours aux bureaux de l'Ordre. En janvier 2003 était présenté à M. Boivin un rapport préliminaire des travaux du comité. Ce compte-rendu propose l'élaboration des formations regroupées en thèmes, des possibilités de partenariats et une proposition d'un sous-programme condensé de mise à niveau.

En janvier 2003, le président M. Gilles Mercier annonçait à M. Boivin son intention de se retirer de la présidence du comité pour des raisons à la fois personnelles et professionnelles. Cette résignation fût acceptée et en vigueur dès février 2003.

Le président,
Gilles Mercier, chimiste, M.B.A.



Communication

Introduction

Comme je l'avais annoncé dans mon dernier rapport L'Ordre des chimistes du Québec a entamé des projets très ambitieux tant sur le plan de la nouveauté que sur la variété des activités. Le nouveau site Internet transactionnel à l'Ordre des chimistes du Québec vient combler un aspect important en matière de communication.

Réalisations

- Nouvelle édition du guide de santé et sécurité au laboratoire
- Nouveau site Internet de l'Ordre.
- Nouveau bulletin étudiant.
- Nouveau look de la revue Chimiste.
- Colloque conjoint avec (CSST-IRSST-OCQ) sur la santé et la sécurité au travail
- Entente de partenariat avec chimie-carrière.com
- Entente de partenariat avec le MRCI

Activités

- Conférence à l'Université McGill
- Conférence à l'Université l'UQAM
- Conférence à l'Université de Sherbrooke
- Présence sur le plateau de Télévision
- Participation au 4^e Forum de l'ADICQ
- Participation au 7^e Forum Provincial "Carrière en Chimie" à l'Université Laval;

Objectifs en cours de réalisation

- Entente avec les comités sectoriels de la main d'œuvre
- Entente avec Placement Étudiant du Québec (programme PEQ)
- Mise en place d'un programme de formation continue
- Mise en place d'un programme de stage d'été pour les étudiants affiliés à l'Ordre des chimistes du Québec

Conclusion

Le programme d'action en matière de communication de l'Ordre des chimistes du Québec a donné cette année encore une meilleure visibilité en tant qu'ordre professionnel. Nous avons encore atteint cette année les objectifs que nous nous sommes assignés tant à l'interne par l'ouverture de plusieurs nouveaux dossiers qu'à l'externe par un rapprochement avec nos partenaires en vue de la réalisation d'objectifs communs.

Agent de communication,
Nacer Edine Ziani, chimiste

Site Web

Rôle et contenu du site Web

Le site Web de l'Ordre existe depuis presque sept (7) ans. L'inauguration officielle du 12 juin 1996, à l'occasion du congrès annuel, a permis d'en faire un outil de communication efficace entre l'Ordre et ses membres présents et futurs.

Activité et gestion annuelle

La dernière année a été particulièrement chargée. Le projet de refonte du site Web entamé à l'été 2002 s'est poursuivi tout au cours de l'année. En janvier dernier, le nouveau site Web fut mis en ligne par la firme Versus. À cette date, trois (3) sections étaient en ligne : « Actualités », « Ordre » et « Services au public ». En plus, le 10 février dernier comme c'est la période du renouvellement, nous avons ajouté la section sécurisée de la cotisation en ligne, soit la section « Services aux membres ».

La gestion du nouveau site diffère grandement de l'ancienne version. Les membres peuvent maintenant faire la mise à jour de leurs données personnelles et autres en ayant accès à leur dossier ainsi qu'à l'information complémentaire (formation personnelle, stage, etc...). Le travail du webmestre est grandement simplifié et plus efficace grâce à l'ajout d'un outil de gestion en ligne qui permet de faire les modifications nécessaires et les mises à jour importantes.

Site Web

(suite)

Fréquentation du site

L'outil virtuel fourni par la firme Versus permet d'obtenir énormément de détails au sujet des pages consultées et des nombres totaux de clics sur le site Web. Afin de simplifier l'analyse, il sera ici question des nombres de clics à l'entrée du site Web.

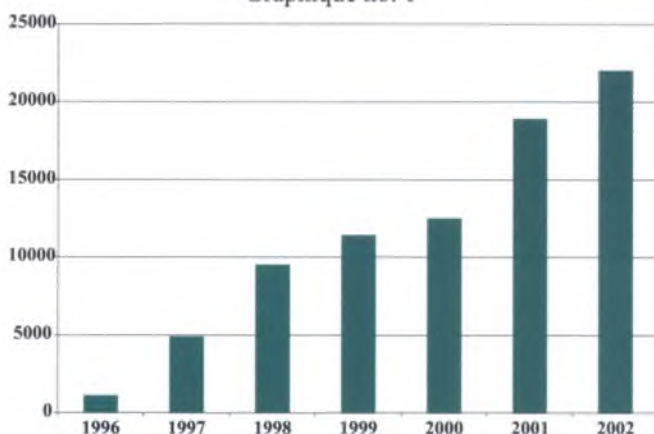
Depuis 1996, la fréquentation du site a augmenté jusqu'à atteindre un premier plateau en 2000. Par la suite, en 2001, le nombre de visites ne cesse de grandir, surtout après l'envoi des derniers dépliants informatifs au sujet du renouvellement de la cotisation 2003-2004 en ligne ou en format habituel papier (PDF). Le graphique no.1 présente donc l'ensemble des clics depuis la mise en ligne du premier site Web. Le graphique no.2, le nombre de clics durant la période de mise en ligne du deuxième site Web juste à temps pour le renouvellement de la cotisation annuelle 2003 – 2004.

Perspective

Le site n'a pas fini de surprendre, notamment la dernière partie à apparaître sur les écrans des internautes soit la section d'inscription des nouveaux membres, intitulée «Adhésion». Cette section comprend un outil d'analyse avant-gardiste développé par l'Ordre des chimistes du Québec. Cet outil permet d'évaluer en ligne, en temps réel, les diplômes et les expériences d'un futur membre de l'Ordre afin de déterminer son potentiel d'admissibilité. Cette section a été mise en ligne fin avril 2003. Si la tendance se maintient, le nombre de visites au présent site Web pour la prochaine année pourrait atteindre 25000 !

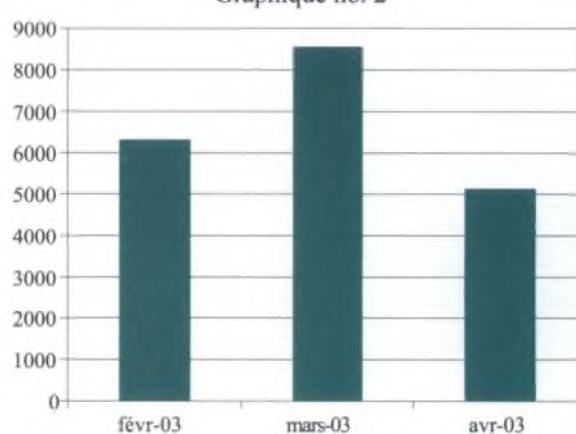
Webmestre,
Hugo Bélisle, chimiste

Graphique no. 1



Graphique no. 1 : Nombre total de clics calculés annuellement sur la page d'entrée principale.

Graphique no. 2



Graphique no.2 : Nombre total de clics en période de renouvellement de cotisation (après la mise en ligne du nouveau site Web)



Aux membres de l'Ordre des chimistes du Québec

J'ai vérifié le bilan de l'Ordre des chimistes du Québec au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers, donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des chimistes du Québec au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes généralement reconnus du Canada.

Luce Acland

Comptable agréé

Montréal, le 28 mai 2003

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003 \$	2002 \$
PRODUITS		
Cotisations des membres	666 474	663 531
Droits d'admission	19 255	23 763
Préinscription et réinscription	3 495	4 255
Publicité	12 930	15 730
Intérêts	26 122	28 973
Ventes de livres et de documents	10 674	1 720
Cours et congrès	20 361	-
Amendes et remboursement de frais	10 000	12 873
Paielements incitatifs reportés amortissement	5 947	4 956
Subvention reportée et autre subvention (note 6)	4 008	-
Comité régional de Québec	1 451	9 175
Autres	<u>22 620</u>	<u>7 689</u>
	<u>803 337</u>	<u>772 665</u>
CHARGES		
Administration	215 711	199 810
Admission	134 036	58 601
Communications	175 059	179 316
Conseil	-	37 730
Discipline	123 447	66 352
Formation	2 801	33 699
Inspection	45 994	52 767
Pratique illégale	48 539	30 799
Réglementation	-	2 681
Comité régional de Québec	1 704	8 429
Gouvernance stratégique	-	2 329
Autres	<u>2 352</u>	<u>958</u>
	<u>749 643</u>	<u>673 471</u>
	53 694	99 194
RECOUVREMENT DE FRAIS JURIDIQUES	-	<u>49 400</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS	<u>53 694</u>	<u>148 594</u>
Les frais qui suivent sont inclus dans ce qui précède:		
Amortissement des immobilisations	22 363	11 463
Amortissement de l'actif incorporel	1 619	-
Intérêts sur la dette à long terme	1 607	19

Voir les notes afférentes aux états financiers.



ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

			2003	2002
	Investis en Immobilisations et actif incorporel \$	Non affectés \$	TOTAL \$	TOTAL \$
Solde, au début	50 943	362 415	413 358	264 764
Excédent des produits	(23 982)	77 676	53 694	148 594
Nouvelles immobilisations	<u>64 418</u>	<u>(64 418)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde, à la fin	<u>91 379</u>	<u>375 673</u>	<u>467 052</u>	<u>413 358</u>

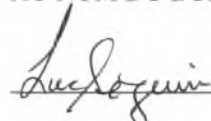
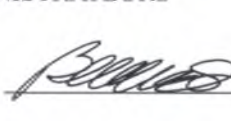
Voir les notes afférentes aux états financiers.

BILAN

AU 31 MARS 2003

	2003 \$	2002 \$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	420 409	441 158
Placements temporaires (note 4)	378 640	180 002
Débiteurs	21 715	15 239
Subvention à recevoir	10 000	-
Frais payés d'avance	<u>18 643</u>	<u>12 059</u>
	849 407	648 458
PLACEMENTS (note 4)	174 766	232 870
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)	28 747	50 943
ACTIF INCORPOREL , moins l'amortissement cumulé de 1 619 \$ en 2003	<u>62 632</u>	<u>-</u>
	<u>1 115 552</u>	<u>932 271</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	153 294	108 641
Revenus reportés	417 381	355 492
Partie à court terme des paiements incitatifs	5 947	5 947
Partie à court terme de la dette à long terme (note 5)	<u>10 000</u>	<u>10 000</u>
	586 622	480 080
DETTE À LONG TERME (note 5)	10 000	20 000
SUBVENTION REPORTÉE (note 6)	38 992	-
PAIEMENTS INCITATIFS REPORTÉS	<u>12 886</u>	<u>18 833</u>
	648 500	518 913
ACTIFS NETS		
Non affectés	375 673	362 415
Investis en immobilisations et actif incorporel	<u>91 379</u>	<u>50 943</u>
	<u>467 052</u>	<u>413 358</u>
	<u>1 115 552</u>	<u>932 271</u>
Engagements (note 7)		
Passif éventuel (note 8)		
Voir les notes afférentes aux états financiers.		

AU NOM DU BUREAU DES ADMINISTRATEURS

 , administrateur  , administrateur



FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003 \$	2002 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds au titre de cotisations, admission et Inscriptions , publicité et autres activités	815 673	734 336
Sorties de fonds pour les fournisseurs et les employés	(685 985)	(641 876)
Intérêts créditeurs	26 122	28 973
Intérêts débiteurs	(1 607)	-
Recouvrement de frais juridiques	-	49 400
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>154 203</u>	<u>170 833</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Nouvelles immobilisations	(167)	(55 263)
Actif incorporel	(64 251)	-
Titres négociables échéant après 3 mois	(49 451)	(328 955)
Nouvelle dette à long terme	-	30 000
Remboursement sur la dette à long terme	(10 000)	-
Subvention reportée	40 000	-
Flux de trésorerie (utilisés) pour les activités d'investissement et de financement	<u>(83 869)</u>	<u>(354 218)</u>
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE L'EXERCICE	70 334	(183 385)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>525 075</u>	<u>708 460</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE (note 4)	<u>595 409</u>	<u>525 075</u>

Les liquidités sont composées de l'encaisse et des titres négociables.
Voir les notes afférentes aux états financiers.

1. STATUT

L'Ordre, qui en est un à exercice exclusif, a été constitué en vertu de la Loi sur les chimistes professionnels. L'Ordre n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. À cette fin, la direction de l'Ordre doit faire des estimations pour les quelles les résultats réels peuvent différer des estimations.

Placements

Les placements, qui sont constitués d'investissements dans des instruments de dépôts, sont comptabilisés au prix coûtant. Toute baisse permanente est comptabilisée dès que connue.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations comptabilisées au prix coûtant et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les durées sont les suivantes:

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Selon cette méthode, les contributions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Actif incorporel

Les investissements dans le développement d'un site Web sont comptabilisés au prix coûtant et sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de sa mise en service



2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Paielements incitatifs reportés

L'Ordre a reçu la somme de 29 736 \$ à titre de paiements incitatifs dans le cadre du renouvellement de son bail. Ces sommes sont amorties sur la durée du bail, soit cinq ans, depuis son entrée en vigueur le 1er juin 2001.

Frais généraux

Les charges directement liées à une activité sont réparties à cette fonction alors que les frais généraux sont distribués en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation.

Apports reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Flux de trésorerie

Les liquidités se composent de l'encaisse et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2003	2002
	Prix coûtant \$	Amortis- sement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
Équipement informatique	130 652	105 027	25 625	45 530
Mobilier et équipement	80 844	78 254	2 590	4 033
Améliorations locatives	4 241	3 709	532	1 380
	<u>215 737</u>	<u>186 990</u>	<u>28 747</u>	<u>50 943</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

4. ENCAISSE ET TITRES NÉGOCIABLES

	Prix coûtant	Valeur marchande	Rendement Réal
	\$	\$	
a) Éléments à court terme			
Encaisse	420 409	420 409	-
Coupons, Province de Québec	175 000	175 000	2,5%
Liquidités à la fin de l'exercice	595 409	595 409	
Coupons dont l'échéance excède trois mois	203 640	202 751	3,0@3,54%
	<u>799 049</u>	<u>798 160</u>	
b) Éléments à long terme			
Coupons échéant entre décembre 2003 et août 2004	174 766	173 467	3,4@4,8%
	<u>174 766</u>	<u>173 467</u>	

5. DETTE À LONG TERME

a) La dette à long terme comprend ce qui suit :	2003 \$	2002 \$
Emprunt bancaire, taux préférentiel bancaire majoré de 2%, garanti par une hypothèque mobilière sur de l'équipement informatique dont la valeur nette comptable est de 25 625 \$, remboursable par des versements mensuels de 833,33 \$, échéant en 2005	20 000	30 000
Moins la partie à court terme	<u>10 000</u>	<u>10 000</u>
	<u>10 000</u>	<u>20 000</u>

b) Les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont de :

2004	10 000 \$
2005	10 000 \$



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

6. SUBVENTION REPORTÉE ET AUTRE SUBVENTION

- a) Au cours de l'exercice l'Ordre s'est vu octroyer une subvention de 40 000 \$ du ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration afin de réaliser un outil d'auto évaluation de l'équivalence de formation. Cette subvention est amortie suivant la même méthode et la même durée que l'actif incorporel.
- b) De plus, l'Ordre a reçu une subvention de 3 000 \$ de la part de la Commission de la santé et sécurité du Travail pour l'organisation d'un cours. Ce montant est inclus dans les produits de l'exercice.

7. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Aux termes de contrats de location-exploitation, pour la location d'un local et d'équipement de bureau, l'Ordre s'est engagée à payer les loyers annuels minimaux suivants:

2004	44 604 \$
2005	44 604
2006	44 604
2007	7 434
	<u>141 246 \$</u>

8. PASSIF EVENTUEL

Afin de garantir ses obligations en vertu du bail l'Ordre a fourni au bailleur, pendant une période de trois ans débutant le 1er juin 2001 et se terminant le 31 mai 2004, un crédit bancaire irrévocable au montant de 26 000 \$. Ce crédit bancaire sera réduit à 8 667 \$ le 1er juin 2003 à condition que toutes les conditions du bail aient été respectées.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque de crédit

De l'avis de la direction, l'Ordre n'est pas exposé à un risque important de crédit.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des frais payés d'avance, des créditeurs et des revenus reportés est égale à leur valeur comptable en raison des échéances à court terme de ces éléments.

CHARGES PAR ACTIVITÉ

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003 \$	2002 \$
ADMINISTRATION		
Assemblée générale	31 756	17 462
Cotisation conseil interprofessionnel du Québec	10 013	10 324
Honoraires professionnels	9 725	20 330
Déplacements et séjours	5 572	15 006
Poste, imprimerie et photocopie	1 229	3 626
Salaire et charges sociales	99 923	80 812
Quote-part de frais généraux	48 266	43 033
Autres	<u>9 227</u>	<u>9 217</u>
	<u>215 711</u>	<u>199 810</u>
ADMISSION		
Honoraires professionnels	2 025	3 861
Déplacements et séjours	6 377	7 508
Salaires et charges sociales	83 870	27 175
Quote-part des frais généraux	40 512	14 471
Autres	<u>1 252</u>	<u>5 586</u>
	<u>134 036</u>	<u>58 601</u>
COMMUNICATION		
Projet communication	8 718	29 223
Revue et feuillet	40 793	37 860
Publicité et promotion	4 950	4 407
Déplacement et séjours	22 733	3 148
Salaire et charges sociales	64 268	67 729
Quote-part des frais généraux	31 044	36 067
Autres	<u>2 553</u>	<u>882</u>
	<u>175 059</u>	<u>179 316</u>



CHARGES PAR ACTIVITÉ

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003 \$	2002 \$
CONSEIL		
Déplacements et séjours	-	127
Salaires et charges sociales	-	24 440
Quote-part des frais généraux	-	13 015
Autres	-	148
	<u>-</u>	<u>37 730</u>
DISCIPLINE		
Déplacement et séjours	13 246	11 170
Location de salles	1 085	1 520
Honoraires professionnels	94 019	49 792
Salaires et charges sociales	9 773	2 316
Quote-part des frais généraux	4 720	1 233
Autres	604	321
	<u>123 447</u>	<u>66 352</u>
FORMATION		
Déplacements et séjours	1 372	2 092
Salaires et charges sociales	-	20 376
Quote-part des frais généraux	-	10 850
Autres	1 429	381
	<u>2 801</u>	<u>33 699</u>

CHARGES PAR ACTIVITÉ

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003 \$	2002 \$
INSPECTION		
Déplacements du comité et location de salles	6 861	6 034
Déplacements et séjours	4 609	5 581
Honoraires des enquêteurs	10 000	9 989
Postes, photocopies et imprimerie	14	31
Salaires et charges sociales	16 504	20 227
Quote-part des frais généraux	7 972	10 772
Autres	34	133
	<u>45 994</u>	<u>52 767</u>
PRATIQUE ILLÉGALE		
Déplacements des membres du comité	1 409	947
Salaires des enquêteurs	16 163	14 109
Honoraires professionnels	20 036	13 195
Salaires et charges sociales	7 294	1 552
Quote-part des frais généraux	3 523	827
Autre	114	169
	<u>48 539</u>	<u>30 799</u>
RÈGLEMENTATION		
Salaires et charges sociales	-	1 749
Quote-part des frais généraux	-	932
	-	<u>2 681</u>
AUTRES ACTIVITÉS		
Autres	<u>2 352</u>	<u>958</u>
	<u>2 352</u>	<u>958</u>
COMITÉ RÉGIONAL DE QUÉBEC		
Déplacements	1 022	6 900
Autres	682	1 529
	<u>1 704</u>	<u>8 429</u>



CHARGES PAR ACTIVITÉ

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003 \$	2002 \$
GOVERNANCE STRATÉGIQUE		
Séjours et déplacements	-	2 329
	-	2 329
FRAIS GÉNÉRAUX		
Loyer	57 674	63 723
Assurances	7 670	5 687
Entretiens et réparations	1 387	8 425
Fournitures de bureau	8 922	14 007
Pénalité et intérêts (recouvrés)	(21)	(692)
Déplacements et séjours	3 272	5 431
Télécommunications	6 912	5 682
Formation	5 222	1 685
Honoraires professionnels	4 877	3 741
Postes, imprimeries et photocopies	14 282	9 930
Intérêts sur dette à long terme	1 607	19
Amortissements	23 982	11 483
Perte éventuelle sur volume	-	1 713
Autres	251	366
	<u>136 037</u>	<u>131 200</u>
RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX		
Administration	48 266	43 033
Admission	40 512	14 471
Communication	31 044	36 067
Conseil	-	13 015
Discipline	4 720	1 233
Formation	-	10 850
Inspection	7 972	10 772
Pratique illégale	3 523	827
Réglementation	-	932
	<u>136 037</u>	<u>131 200</u>

TABLEAU DES MEMBRES



RAPPORT DU REGISTRAIRE

Membres		Sous-Total	Grand Total
➤ au 1^{er} avril 2002 :			
membres de plein droit	2469		
membres à l'entraînement	131	2600	2600
➤ inscrits durant l'année :			
membres de plein droit	73		
membres de plein droit (permis temporaire)	20	93	2693
membres à l'entraînement	69		
membres à l'entraînement (permis temporaire)	2	71	2764
ré-inscrits membres de plein droit	58		
ré-inscrits membres de plein droit (permis temporaire)	0	58	2822
ré-inscrits membres à l'entraînement	11		
ré-inscrits à l'entraînement (permis temporaire)	1	12	2834
➤ radiés durant l'année :			
radiation de membres de plein droit	143		
radiation de membres à l'entraînement	25	(168)	2666
radiation de membres de plein droit (permis temporaire)	2	(2)	2664
radiation de membre à l'entraînement (permis temporaire)	1	(1)	2663
décès de membre de plein droit	1	(1)	2662
➤ transferts d'entraînement à membres de plein droit :	47		
➤ au 31 mars 2003 :			
membres de plein droit	2520		
membres à l'entraînement	142	2662	2662

De ce total, 2662 membres, il y a 14 Compagnons de Lavoisier et 101 spécialistes en biochimie clinique.

RÉPARTITION RÉGIONALE DES MEMBRES AU 31 MARS 2003

		Hommes	Femmes	Total
<i>Région 01</i>	Bas-St-Laurent	19	8	27
<i>Région 02</i>	Saguenay/Lac-Saint-Jean	41	26	67
<i>Région 03</i>	Capitale-Nationale	213	91	304
<i>Région 04</i>	Mauricie	50	11	61
<i>Région 05</i>	Estrie	76	27	103
<i>Région 06</i>	Montréal	684	359	1043
<i>Région 07</i>	Outaouais	14	7	21
<i>Région 08</i>	Abitibi-Témiscamingue	22	10	32
<i>Région 09</i>	Côte-Nord	13	7	20
<i>Région 10</i>	Nord-du-Québec	3	2	5
<i>Région 11</i>	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	4	6
<i>Région 12</i>	Chaudières-Appalaches	38	19	57
<i>Région 13</i>	Laval	91	47	138
<i>Région 14</i>	Lanaudière	25	6	31
<i>Région 15</i>	Laurentides	52	35	87
<i>Région 16</i>	Montérégie	294	133	427
<i>Région 17</i>	Centre-du-Québec	51	18	69
<i>Hors Québec</i>		114	50	164
GRAND TOTAL		1802	860	2662

Le registraire intérimaire,
Guy Lacourse, chimiste



Ordre des chimistes du Québec

Assemblée générale annuelle 2002

Le 27 septembre 2002, à 17 h 30

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum est constaté, plus de 40 membres ayant droit de vote sont présents.

Sur proposition de M. Claude Chartrand, appuyée par M. Hugo Bélisle, il est résolu que la présence des étudiants préinscrits à l'Ordre soit acceptée par les membres à l'Assemblée générale; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Claude Chartrand propose l'adoption de l'ordre du jour. M. Robin Timmons appuie la proposition; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 28 septembre 2001

M. Georges L. Gauthier propose l'adoption du procès-verbal. M. Claude Chartrand appuie la proposition; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Affaires découlant du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 28 septembre 2001

Rien à signaler

4. Présentation du rapport annuel 2001-2002

Le président du Bureau, M. Luc Séguin, présente les faits saillants de l'année 2001-2002 intitulés :

- *Des outils pour grandir!*
 - Argent pour agir!
 - Message pour le dire!
 - Équipes pour s'affermir!
 - Culture professionnelle pour s'afficher

En regard des éléments précédents, des informations plus détaillées sont disponibles dans le rapport annuel 2001-2002.

5. Décisions

5.1 Élection du vérificateur comptable

Le Bureau propose aux membres de l'Ordre de réélire M. Pierre Allard, C.A., pour la vérification des livres et des comptes de l'Ordre. MM. Guy Lacourse et Richard Northon appuient la proposition; celle-ci est adoptée à l'unanimité par les membres.

5.2 *Catégories de cotisations 2003-2004*

ATTENDU que l'Ordre dispose d'un avoir de six (6) mois d'opération;
ATTENDU les attentes des membres;
ATTENDU le respect du cadre réglementaire;
ATTENDU le leadership concurrentiel;
ATTENDU le maintien de la capacité de réalisation de sa mission;
ATTENDU l'importance de favoriser l'accès, la rétention et la croissance des effectifs;

Le Bureau propose aux membres d'adopter la grille des classes de cotisations pour 2003-2004 apparaissant à l'Annexe I de ce procès-verbal.

Le président ouvre une période de questions.

Le vote sur la résolution est demandé par M. Benoît Côté;
Appuyée par MM. Michael O'Dwyer et Claude Bordeleau.

Pour :	94
Contre :	38
Abstentions :	5

La grille des catégories des cotisations 2003-2004 est adoptée à la majorité.

6. Questions diverses

M. Antoine Fournier souhaite obtenir des précisions en regard du processus suivi par l'Ordre pour la radiation d'un Compagnon de Lavoisier qui ne s'inscrit pas au Tableau des membres. Le secrétaire de l'Ordre explique les conditions encadrant l'inscription au Tableau telles que définies à l'article 46 du Code des professions.

M. Claude Barbeau s'informe des progrès réalisés dans le dossier des enseignants universitaires en regard de l'exigence d'appartenance à l'Ordre. M. Luc Séguin, président du Bureau, fait état des rencontres tenues avec quelques départements de chimie et de la stratégie de collaboration envisagée dans le projet de révision des normes d'admission à l'Ordre.

7. Levée de l'Assemblée générale annuelle 2002

M. Claude Chartrand demande la levée de l'assemblée. Les membres appuient à l'unanimité.

Le président-directeur général et secrétaire,

Martial Boivin

Martial Boivin, chimiste, M.B.A.

MB/nd

Spécialiste*	Un membre de l'Ordre titulaire d'un certificat de spécialiste en biochimie clinique délivré par l'Ordre des chimistes du Québec conformément au Code des professions et aux règlements appropriés. Cotisation : 335,50 \$
Membre de plein droit	Un membre de l'Ordre qui exerce la chimie professionnelle et qui peut prendre le titre de chimiste ou de chimiste professionnel conformément au Code des professions et à la Loi sur les chimistes professionnels Cotisation : 305,00 \$
Membre avec droits limités*	Un membre de l'Ordre qui n'exerce pas la chimie professionnelle ou qui l'exerce sous la direction d'un membre de plein droit ou qui enseigne exclusivement la chimie ou une matière connexe dans un établissement d'enseignement ou qui y poursuit des recherches et qui peut prendre le titre de chimiste ou de chimiste professionnel conformément au Code des professions et à la Loi sur les chimistes professionnels. Cotisation : 274,50 \$
Membre à l'entraînement	Membre décrit au paragraphe 4 de l'article 10 de la Loi sur les chimistes professionnels. Cotisation : 228,75 \$
Inscription au cours de l'obtention d'un diplôme*	Nouveau membre ayant les mêmes droits et privilèges qu'un membre de plein droit ou un membre avec droits limités ou à l'entraînement, selon le cas, qui s'inscrit au Tableau de l'Ordre dans l'année de l'obtention d'un diplôme donnant ouverture à un permis. Cotisation : 152,50 \$
Réduite**	Membre de 65 ans et plus : Membre ayant les mêmes droits et privilèges qu'un membre de plein droit mais ayant atteint l'âge de 65 ans. Cotisation : 76,25 \$ Membre hors du Québec : Membre ayant son domicile professionnel hors du Québec et n'exerçant pas la profession au Québec. Cotisation : 76,25 \$ Membre sans travail : Membre n'occupant temporairement aucun emploi rémunéré et n'exerçant pas la chimie. Cotisation : 76,25 \$ Membre à la retraite : Membre ayant pris sa retraite et ne pratiquant plus la chimie. Cotisation : 76,25 \$ Membre en congé de maternité/parental** : Membre bénéficiant d'un congé de maternité ou d'un congé parental en application de la Loi sur les normes du travail et des règlements s'y rapportant. Cotisation : 76,25 \$
Membre Étudiant**	Membre étudiant : « Membre » inscrit à plein temps à des études universitaires et ayant les mêmes droits et privilèges qu'un membre de plein droit ou un membre avec droits limités ou à l'entraînement, selon le cas. Cotisation : 40,00 \$
Membre Honorifique	Membre Compagnons de Lavoisier : Membre s'étant vu décerner le titre de Compagnon de Lavoisier par résolution du Bureau de l'Ordre. Cotisation : 0,00 \$ Membre Honoraire : Membre âgé de 75 ans ou plus, membre de l'Ordre depuis plus de 15 ans et dont le Bureau a reconnu par résolution la contribution bénévole aux activités de l'Ordre. Cotisation : 0,00 \$

* AJOUT
** MODIFICATION





Dépôt légal-Bibliothèque Nationale du Québec, 2003
Dépôt légal-Bibliothèque Nationale du Canada, 2003

#ISBN 2-9804202-7-1

Ordre des chimistes du Québec,
Place du Parc,
300, rue Léo-Parizeau, Bureau 1010,
Montréal (Québec), H2X 4B3

Tél.: (514)844-3644
Fax.: (514)844-9601
Courriel : information@ocq.qc.ca
Site Web : www.ocq.qc.ca